



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 66041

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la retraite des femmes ayant élevé leurs enfants. Par choix ou obligation, certaines femmes interrompent leur activité professionnelle afin de s'occuper de leur enfant. Actuellement, leur cotisation retraite est majorée de deux années par enfant, ce qui est généralement très insuffisant pour accéder à une retraite à taux plein à l'âge de soixante ans ; si bien que les mères doivent continuer leur travail malgré leur désir de rester auprès de leurs enfants. Il lui demande quelles mesures elle a prévues afin d'offrir à ces mères au foyer la possibilité de compléter leur retraite par rachat.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66041

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5307